Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20260909-D-63-09092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Département de la MAYENNE
**CIAS DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 09 septembre 2026**
**Délibération n°63-09092026**

**OBJET : Cross solidaire au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose – Attribution d'un don de 500 €**

**Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, Vice-président délégué à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse**, présente aux membres du Conseil d'administration le projet de cross solidaire organisé le 23 septembre 2026 au plan d'eau du Mûrier à Craon, à destination des enfants des sept accueils de loisirs du territoire.

Ce projet, porté par Simon HALLOPEAUX, agent du CIAS intervenant au sein de l'ALSH de Craon, avec l'appui de la direction du Cap Loisirs de Craon, a pour objectif d'associer activité sportive, sensibilisation au handicap et solidarité autour de la mucoviscidose. La journée permettra aux enfants de participer à différentes courses de cross et activités sportives adaptées à leur âge, tout en étant sensibilisés à la mucoviscidose et aux enjeux liés au handicap.

Le projet prévoit également une collecte de fonds au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose, notamment grâce à la vente de goodies dans les différents accueils de loisirs en amont de la manifestation. En complément de cette collecte, le CIAS souhaite associer directement sa participation à l'effort réalisé par les enfants. Le principe retenu est de convertir la distance parcourue lors du cross en don, à raison de 1 € versé par kilomètre parcouru, dans la limite d'un montant de 500 €.

Au regard du nombre d'enfants participants et de la distance susceptible d'être parcourue, le montant maximal du don du CIAS serait ainsi fixé à 500 €. Le projet a été présenté par Simon HALLOPEAUX aux Vice-présidents du CIAS lors du bureau du mois de juin 2026. Les Vice-présidents ont émis un avis favorable au principe de cette participation financière. Il appartient toutefois au Conseil d'administration de se prononcer sur l'attribution de ce don.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de sensibilisation des enfants à la solidarité, à la différence et au handicap, tout en soutenant une association engagée dans la lutte contre la mucoviscidose.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

→ **APPROUVER** le versement d'un don d'un montant maximal de 500 € à l'association Vaincre la Mucoviscidose, dans le cadre du cross solidaire organisé le 23 septembre 2026 ;

→ **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de ce don et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

→ **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CIAS

Nombre de membres en exercice : .....28

Nombre de suffrages exprimés : .....25
Vote :
POUR : .....25
CONTRE : .....00
ABSTENTION : .....00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 09 septembre 2026
Le Président
Christophe LANGOUËT

**Christophe LANGOUET**
**Président**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication*

Département de la MAYENNE

**CIAS DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 09 septembre à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 04 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Présidence de M LANGOUET Christophe,

***PRESENTS :***

- BEDOUET Bernard,
- BREHIN Colette,
- BROSSARD Christine,
- COUËFFÉ Dominique,
- DAMOUR Anne-Marie,
- DEMENAIS Marie-Hélène,
- EVAIN Christelle,
- FERRAND Heliéna,
- GADBIN Geneviève,
- GARBE Pascale,
- GAUBERT Jean-Eudes,
- GOHIER Odile,
- GOHIER Hélène,
- JOUFFLINEAU Chantal,
- LANGOUET Christophe,
- LE GUENNEC Aurélie,
- LUZU Ludovic,
- MANCEAU Laurence,
- MARTIN-FERRÉ Nadine,
- RESTIF Vincent,
- TESSIER Jean-Pierre,
- TISON Hervé,
- VANDEWINKEL Laurence

***EXCUSÉS :***

- Mme MAHIER Aurélie,
- GERARD Jean-François,
- KULIK Marie-Gabrielle
- ROGER-COUSIN Priscilla donne pouvoir à Mme Manceau Laurence
- GUIARD Philippe donne pouvoir à M RESTIF Vincent